

AR PREFECTURE

006-210600110-20200327-DM202013-DE  
Reçu le 27/03/2020



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2020/ 13

DATE D'AFFICHAGE : 27 MARS 2020

OBJET : CONTENTIEUX – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE - ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DU 15 MARS 2020 – PROTESTATION ELECTORALE – DOSSIER N°2001407 - DECISION D'ESTER EN JUSTICE

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la justice administrative,

VU la protestation électorale du candidat M. Jean COUSIN enregistrée au greffe du TA de NICE le 20 mars 2020 sous le numéro 2001407-4

VU la délibération du 07 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020, Monsieur Jean COUSIN a déposé une requête en protestation électorale auprès du Tribunal Administratif de NICE, sis 18, avenue des Fleurs à NICE (06050), enregistrée le 20 mars 2020 sous le numéro 2001407-4.

Considérant qu'il convient de répondre à ces écritures et de confier ce dossier à un avocat spécialisé.

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : d'ester en justice et de confier la défense des intérêts de la commune, suite à la requête en protestation électorale déposée par Monsieur Jean COUSIN auprès du Tribunal Administratif de Nice sous le numéro 2001407-4, à Maître Jérôme LACROUTS, avocat inscrit au Barreau de Nice, SCP Berliner-Dutertre-Lacrouts, sis 21, Bd Dubouchage à NICE (06000).

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 27 MARS 2020

Le Maire,  
Roger ROUX

